

**Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris Dauphine - PSL
Séance du 29 septembre 2025**

Délibération 2025D43 : Election du Vice-président Numérique et Innovation pédagogique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'Université Paris-Dauphine modifié ;

Après avoir délibéré,

Elit :

Monsieur Pierre LANIRAY, en qualité de Vice-président Numérique et Innovation pédagogique.

Décompte des voix :

- Pour : 25
- Contre : 6
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Paris, le 29 septembre 2025

Le Président
de l'Université Paris Dauphine – PSL



Bruno BOUCHARD